

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 161

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
